

4 Production orale

25 points

Préparation : 30 minutes

Passation : 20 minutes

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Le candidat tire au sort deux sujets. Il en choisit un. Ensuite, il dispose de 30 minutes de préparation. Il doit dégager le problème soulevé par le document puis présenter son opinion sur le sujet de manière claire et argumentée (5 à 7 minutes). Son exposé est suivi d'un débat avec vous au cours duquel le candidat doit défendre son point de vue (10 à 13 minutes). Lors de la passation, les deux parties s'enchaînent, mais vous signalerez au candidat le passage d'une tâche à l'autre.

CONSIGNES AU CANDIDAT :

Vous dégagerez le problème soulevé par le document que vous avez choisi puis vous présenterez votre opinion sur le sujet de manière claire et argumentée. Vous défendrez votre point de vue au cours du débat avec l'examinateur.

Le candidat tire au sort deux sujets et il en choisit un.

SUJET 1

L'ÉCOLE EN DEMANDE-T-ELLE TROP AUX PARENTS ?

« Lorsque j'étais enfant, le rôle de mes parents se limitait à me disputer si j'avais de mauvaises notes. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on me demande de surveiller, de revoir les leçons... J'ai l'impression d'être obligé de jouer les professeurs. Et si je ne le fais pas, je me sens coupable », remarque Vincent, père de deux collégiens. De leur côté, de nombreux enseignants se plaignent de passer une grande partie de leur cours à faire « le travail des parents ». « C'est normal que les parents s'impliquent dans le travail scolaire de leur enfant, on ne cesse de le leur demander ! Mais ils ne le font pas tous », observe Christine, professeur d'allemand. Faut-il opposer les deux camps, à l'heure où les bienfaits de la « coéducation » entre la famille et l'équipe pédagogique font de plus en plus l'objet d'un consensus ? L'idée que la famille est déterminante dans la relation entre l'enfant et l'école, et aussi dans la réussite scolaire, fait en effet son chemin.

D'après *La Croix*

SUJET 2

EST-CE QUE LE TRAVAIL, C'EST LE BONHEUR ?

Selon le baromètre du bonheur au travail, 69 % des salariés sont heureux au bureau. Un chiffre nettement en baisse par rapport à l'année dernière. Les Français heureux au travail... mais moins qu'avant. Selon le baromètre du bonheur au travail réalisé par *20minutes.fr* et En Ligne Pour l'Emploi, 69 % des salariés sont contents de prendre chaque matin le chemin du bureau. Un bon score mais bien inférieur à celui de l'année dernière où 77 % des salariés français affirmaient être satisfaits professionnellement. Les collègues restent, pour près de 80 % des personnes interrogées, l'élément qui les rend le plus heureux dans leur sphère professionnelle. Viennent ensuite les pratiques qu'ils apprennent au travail (77 %) et le contenu de leurs tâches et leurs missions (74 %). Mais le baromètre reflète également les conséquences de la crise. Plus de la moitié des salariés ont le sentiment que leur charge et leur rythme de travail ne cessent d'augmenter. Le stress gâche également la vie professionnelle de 30 % des salariés.

D'après *lexpress.fr*

SUJET 3**LE RÔLE DE L'UNIVERSITÉ EST-IL DE PRÉPARER À UN MÉTIER ?**

C'est ce que font les universités, de plus en plus. La professionnalisation est entrée dans les établissements universitaires il y a une quinzaine d'années. Avant, ce souci de professionnalisation existait moins, mais il y avait aussi moins d'élèves qui allaient à l'université. Aujourd'hui, on est dans une logique d'insertion professionnelle imposée par la loi et cela se traduit par la création d'un bureau d'insertion dans chaque université. De plus en plus, l'université ne fait que préparer à un métier : elle ne devrait pas se limiter à cela. Bien sûr, on a envie que les étudiants réussissent. Mais l'université n'est pas responsable si les étudiants ne trouvent pas de travail ensuite. On dit : « *Ils ont été mal formés.* » L'université doit d'abord fournir une culture et un bagage qui vont permettre aux diplômés de s'insérer, mais ce qui se passe après, en termes d'insertion professionnelle, ce n'est plus du domaine de l'université.

D'après *La voix du nord*

SUJET 4**PEUT-ON VIVRE SANS TÉLÉ ?**

2 à 3 % des Français refusent d'avoir la télé chez eux. Qui sont ces réfractaires de la télévision ? Bertrand Bergier, sociologue, professeur à Nantes et à l'Université catholique de l'ouest, à Arradon, a mené une enquête pour le découvrir. En se lançant à la recherche de ces gens, Bertrand Bergier pensait découvrir une espèce en voie de disparition. En fait, il a trouvé une espèce en voie de développement. Ce sociologue a enquêté auprès de 566 ménages et il en a tiré les grands types. D'abord, ceux qui refusent la télé « *parce qu'elle symbolise la perte des valeurs ou parce qu'elle est considérée comme un outil de manipulation politique* », souligne-t-il. Ensuite, ceux qui considèrent que la télé est dépassée : ce sont les adeptes de l'internet, les 25-35 ans. Enfin, les personnes nées avant 1955, qui n'ont jamais vu chez elles la télé et n'ont pas eu envie de s'équiper.

D'après *Letelegramme.com*

SUJET 5**LE TÉLÉTRAVAIL, UNE SOLUTION DURABLE ?**

De plus en plus d'entreprises mettent en place le télétravail. Économie de transport, de temps, de place... Ce mode d'organisation offre de nombreux avantages, tant aux employeurs qu'aux salariés. Depuis 2008, toute la filière française d'Alcatel a mis en place un accord de télétravail dans l'entreprise. « *Aujourd'hui, le télétravail concerne près de 1 700 salariés, précise la DRH d'Alcatel à Brest, soit 25 % de l'effectif.* » De la même manière, le conseil général du Finistère expérimente actuellement le télétravail auprès d'une partie de son personnel pour réduire le nombre de déplacements. « *On a lancé un appel à candidatures pour sélectionner 30 agents représentatifs des différents métiers et grades* », explique Anne-Marie Croc, chef du projet « télétravail ». « *En 2008, le nombre de kilomètres économisés équivaut à vingt-deux fois le tour de la circonférence de la terre* », affirme Karine Gimenez-Veyriez. « *Une journée télétravaillée représente une épargne de 2 000 km de trajet, 32 heures de conduite et 162 kg de CO₂ pour 27 télétravailleurs.* »

D'après Aurélie TEPOT, *Bretagne.durable.info*